

Anor infos



> DOSSIER

La jeunesse est notre avenir
P.11 à 14

DOSSIER

P.11-14

Animateurs du 36 à Noël



★ PRATIQUE



mairie

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange
B.P. 3 - 59186 ANOR
03 27 59 51 11
www.anor.fr
contact-mairie@anor.fr

OUVERT LUNDI

08h30 > 12h • 14h > 18h

OUVERT DU MARDI AU VENDREDI

08h30 > 12h • 14h > 17h30

FERMÉE LE SAMEDI



application mobile

“My Anor”

téléchargeable sur

Google Play

App Store



Le Mot du Maire	3
Etat Civil	4
Extraits des Conseils Municipaux	5 > 7
Réception - Mise à l'honneur	8
Information - Population	9
La vie locale associative	10
Le Dossier	11 > 14
Information - Population	15
CCAS-Solidarité	16
Equipements-Aménagements	17
Agriculture-Valorisation	18/19
Travaux	20
Information - Population	21
Festivités passées	22/23
Festivités à venir	24

ESPACE France SERVICES d'ANOR

9, Rue Georges Clémenceau
59186 ANOR
(Bureau de Poste d'Anor)

03 27 59 49 31

anor@france-services.gouv.fr



France services

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi > de 10h à 12h

Mardi, jeudi et vendredi > de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mercredi et samedi > de 9h à 12h

Syndicat d'initiative d'Anor et du Pays d'Oise

La Malterie
Espace Michel Vanderplancke
16 rue du Général de Gaulle
59186 ANOR

03 27 59 57 69

f Anor Syndicat D'initiative
si.anor59186@gmail.com

OUVERT AU PUBLIC

Mardi et Jeudi 14h > 16h

Vendredi 10h > 12h • 14h > 16h

Samedi sur rendez-vous

PERSONNES À CONTACTER

Jean-Claude COUTURE > **03 27 59 60 93**

Christian POINT > **03 27 59 56 91**

Antoine WITWICKI > **03 27 57 47 20**

à noter

COMMANDER DES ARBRES ET ARBUSTES D'ESSENCES LOCALES AVEC L'OPÉRATION PLANTONS LE DÉCOR !

Avec l'opération **Plantons le décor** le Parc naturel régional de l'Avesnois vous propose de planter des arbres, arbustes et graines potagères adaptés à vos besoins et pour un coût raisonnable. Planter des arbustes d'essences locales permet, entre autre, de créer des haies de couleurs variées, de limiter la vue sur votre parcelle et de créer un brise-vue ou un refuge pour la biodiversité.



Les **bons de commande** sont disponibles en Mairie, à l'Office de Tourisme et à la Maison du Parc (Grange Dîmière de Maroilles). Attention, les **commandes de printemps** doivent parvenir à la Maison du Parc **avant le 2 février 2023** pour une livraison le 4 mars 2023 (Maubeuge ou Landrecies).

Renseignements auprès du PNRA au 03 27 77 51 60

Bon de commande téléchargeable sur : **www.anor.fr** **www.plantonsledecor.fr**
www.parc-naturel-avesnois.fr

QUE CETTE ANNÉE NOUVELLE vous soit heureuse et chaleureuse !

Madame, Monsieur, Chère Anorienne, Cher Anorien,

2022 se termine déjà et c'est pour moi l'occasion de vous présenter mes vœux les plus sincères pour l'année nouvelle.
Que celle-ci vous soit heureuse et chaleureuse !

Rembobinons le film de ces derniers mois et regardons dans le rétroviseur. Les travaux sur la Commune furent nombreux et importants pour améliorer votre confort et votre bien-être.

Les Rues Foch et d'Hirson bloquées pendant 9 mois pour des travaux d'assainissement et de changement de conduites d'eau potable (Noréade) viennent de retrouver une **fonctionnalité normale** après l'intervention du Département du Nord sur la chaussée, entièrement refaite (reste le traçage). **Le Pont de la Rue Fostier Bayard** arbore une jeunesse totale, priorisant la sécurité des piétons et des cyclistes. Son environnement proche se nourrit de la restauration remarquable des logements de la rue du Marais par l'Avesnoise appelés communément le « **quartier Devic** ». Entièrement rénovés, ceux-ci présentent toutes les garanties du « **consommer raisonnable et maîtrisé** » en énergies, valorisés par une terrasse surplombant le ruisseau des Anorelles.

Toujours au **niveau de l'eau**, l'inondation du 14 juillet 2021 avait perturbé les esprits devant les dégâts occasionnés, la **digue de Milour**, ayant souffert considérablement notamment sur le déversoir avec un effondrement de la chaussée, bloquant la circulation de toute nature.

Pour votre totale information, **ce dossier, probablement le plus compliqué** jamais engagé a nécessité de très nombreuses démarches que ce soit sur le plan technique avec des études complexes respectant les exigences environnementales imposées (loi sur l'eau, crue centennale, résistance, espèce protégée...) que sur le plan financier avec la recherche auprès des différents partenaires institutionnels des subventions indispensables : mission réussie au maximum : 80 % obtenus sur le coût de l'opération : 660 000 € HT (avec le renforcement de la digue et le changement du vannage). Un grand merci à l'État (Pacte 2), au Département du Nord et à la Région Hauts-de-France.



Les travaux commencés début novembre se termineront le 15 janvier 2023 et reprendront en septembre 2023 pour être finalisés (dates imposées par l'arrêté préfectoral).

L'écoquartier de la Verrerie Blanche continue sa mue. L'Avesnoise a depuis quelques mois lancé la 2^e phase de constructions (7 locatifs et un béguinage de 10 logements). **La pose de la 1^{ère} pierre** se déroulera le **mercredi 18 janvier 2023 à 10h30. Vous y êtes cordialement invité.** Cela sera l'occasion de valoriser notre « **label écoquartier** » **étape 3** (sur 4), décerné à Paris au Ministère de la Transition Écologique. **Nous pouvons être fiers, vous pouvez être fiers** de cette distinction nationale qui rejaille sur **notre Commune d'Anor.**

Comme vous, nous sommes malheureusement concernés par l'inflation et l'augmentation des dépenses énergétiques. Nous avons adapté la programmation de l'éclairage public et des chauffages dans les différents bâtiments publics, toujours dans l'intérêt général. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre soutien.

Dans quelques jours, en janvier et février 2023 vous rencontrerez **nos agents recenseurs**. C'est une grande année pour nous ! **La qualité du recensement demeure capitale** et je compte sur vous pour leur réserver le meilleur accueil en remplissant les questionnaires. Je vous remercie pour votre contribution indispensable à notre évolution (3 322 habitants estimation INSEE 2022).

Je vous renouvelle tous mes bons vœux. Passez de beaux moments en famille.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, observations, critiques, questionnements en utilisant les différents moyens mis à votre disposition (site internet **www.anor.fr**, signalement sur l'application mobile **My Anor**, ou par courriel à **contact-mairie@anor.fr**).

Fidèlement dévoué et restant à votre écoute

★ **Jean-Luc PERAT,**
Maire d'Anor
1^{er} Vice-Président de la C.C.S.A



28 MAI 2022 AU 13 DÉCEMBRE 2022



Bienvenue à

28/05/2022	Éwoën LINDAU
09/06/2022	Elena CRISTANTE
09/06/2022	Gabin LEROY
12/06/2022	Sohan BRUN VILLAIN
14/06/2022	Giulia LEGROS
24/06/2022	Brune LOUIS-HONORÉ dit HOUSSIN
13/07/2022	Clémence FONTESSE
16/08/2022	Eylan LEMEUR
30/08/2022	Sasha MARY LELEUX
31/08/2022	Lissandro PRESEAU
28/09/2022	Paul WAROQUIER
02/10/2022	Marie HAMANG BAUDRY
23/10/2022	Mayon HOLDERBAUM
24/11/2022	Loutchenzo LABROCHE



NOS CONDOLÉANCES aux familles et amis de

02/06/2022	Jonathan BESSOT
21/06/2022	Marie-Thérèse DUFRANNE
20/09/2022	Emmanuel BISER
10/10/2022	Claude HARNOIS
22/10/2022	René PROUVEUR
30/10/2022	Maurice VILETTE
14/11/2022	Michelin DUVAL veuve TACQUENIER
17/11/2022	Paulette GOSSE épouse BACHELART



ILS SE SONT UNIS

18/06/2022	Samuël DELEAU et Charlotte BROEKAERT
25/06/2022	Jérémy MIDOUX et Davina LELONG
16/07/2022	Jean-Michel MEUNIER et Evelyne DUVAT
30/07/2022	Olivier PETIT et Aurore FAYOLA
18/08/2022	Michel BLONDEAU et Annie PAPON
17/09/2022	Sébastien CARION et Géraldine OGER
17/09/2022	Hervé LEMERET et Amélie DELABY
29/10/2022	Mickaël CANION et Céline COLLIGNON



PRINCIPALES DÉCISIONS du Conseil Municipal...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique Vie Municipale - PV du Conseil Municipal), affichés en Mairie sur demande auprès du Secrétariat Général, ou sur l'application mobile **My Anor** à télécharger sur Google Play ou l'App Store.

Séance du jeudi 30 juin 2022 (extrait)

FINANCES COMMUNALES

Une subvention en chiffre pour les passionnés de lettres et de mots !

Le club de scrabble participe aux concours des écoles organisés par la fédération française de scrabble, et celui-ci est fier d'annoncer que 2 jeunes anoriens, après avoir franchi les différentes épreuves ont été sélectionnés pour participer à la finale nationale. A l'unanimité, il est attribué au Club de Scrabble de l'école du Petit Verger une subvention exceptionnelle de 250 €.

Approbation de la liste des admissions en non-valeurs

Le conseil municipal doit ainsi saisir, délibérer sur le caractère irrécouvrable ou non des créances. Il est décidé d'admettre en non-valeur, la somme totale de 778,68€ sur les budgets des exercices correspondants soit 2017 à 2019.

2 nouveaux dossiers pour plus de 3.600 €

Par délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2020, il a été décidé de renouveler l'opération pluriannuelle de rénovation de façades sur l'ensemble du territoire communal pour la période 2021-2023.

Après vote à l'unanimité, il est décidé d'attribuer une subvention de 3.003,90 € à la SA d'HLM L'Avesnoise pour la rénovation de la façade située au 5 & 7 Place du Poilu, et de 645,00 € à M. Jean-Luc GUION et Mme Catherine LEFEBVRE pour la rénovation de la façade située au 24 rue du Revin.

1 200 € d'aide au développement des panneaux photovoltaïques pour les habitants

Par délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2020, la Commune a adopté, après avoir réservé les crédits correspondants lors de l'élaboration du budget, le programme pluriannuel 2020-2023 d'aide financière aux habitants pour le financement d'installations photovoltaïques d'autoconsommation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 200 € pour M FOUGERE Pierre domicilié au 41 rue du Roi Albert 1^{er} dans le cadre de la politique de sou-tien aux énergies renouvelables pour le financement d'une installation photovoltaïque d'autoconsommation.



AMENAGEMENT, HABITAT, DOMAINE ET PATRIMOINE COMMUNAL

Une réserve foncière pour de futurs projets d'aménagements communaux

Dans le cadre des perspectives de développement de la Commune dans une logique réglementaire de densification urbaine, il est nécessaire de pouvoir constituer des réserves foncières en agglomération et plus précisément dans le centre-ville d'Anor.

Il est proposé d'engager des négociations à l'amiable pour procéder à ces acquisitions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'engager des démarches amiables d'acquisition des parcelles.

Renouvellement pour les ventes d'herbes

Pour 2022, il est proposé de reconduire les ventes attribuées en 2021 et qui concerne M. Daniel GRIMBERT, M. Yohan BOUTTEFEUX, M. Didier HARBONNIER et M. et Mme JOUNIAUX Jean-François.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL COMMUNAL

L'indemnité de gardiennage est reconduite pour 2022

Comme chaque année, il convient de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser cette indemnité plafond à Monsieur l'Abbé POTIER Didier, soit 479,86€.

Mise à jour du tableau des effectifs

Filière administrative

Catégorie C

➤ Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet dans le cadre d'un avancement de grade au 30/06/2022.

Filière technique

Catégorie C

➤ Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet dans le cadre d'une promotion interne au 30/06/2022.

Filière animation

Catégorie C

➤ Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet dans le cadre d'une stagiairisation au 30/06/2022.

Mise en place des 1607 heures annuelles

L'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge les régimes dérogatoires à la durée légale de travail obligent les collectivités territoriales dont le temps de travail est inférieur à 1 607 heures à se mettre en conformité avec la législation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement du temps de travail, et charge Monsieur le Maire de mettre en place le présent règlement.

Remboursement au réel des frais de repas

Remboursement au réel des frais de repas exposés dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service

M. le Maire rappelle que les agents qui se déplacent pour les besoins du service (mission, action de formation statutaire ou de formation continue) en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale peuvent, le cas échéant, prétendre au remboursement des frais de repas exposés dans ce cadre.

Il est instauré un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels.

Choix du mode d'affichage en mairie

Choix du mode de publicité des actes du conseil municipal à compter du 1^{er} juillet 2022

La réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes de la Commune par voie électronique (actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel).

A l'unanimité, il est adopté la publicité des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels de la Commune se fasse, à compter du 1^{er} juillet 2022 : Par voie d'affichage : panneau d'affichage en entrée de Mairie.

Séance du jeudi 6 octobre 2022 (extrait)

FINANCES COMMUNALES

Une régularisation

Cette régularisation fait suite à une erreur d'affectation de crédit dans le mauvais chapitre. Cela concerne les frais d'études du projet de la digue de Milourd.

Une décision pour le budget municipal 2022

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Explications :

Face au contexte de hausse de l'énergie, il est prudent et nécessaire de prévoir un complément de dépense de 34 200 €. Des simulations ont été effectuées au regard de notre situation actuelle en matière de dépenses.

La hausse du point d'indice des fonctionnaires, la nécessité d'avoir eu recours à 5 contrats PEC pour la gestion des espaces verts, la suppression progressive des contrats PEC et de leur prise en charge justifient un complément de dépense de 51 000 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Explications :

Les coupes de bois ont rapporté 51 000 € de recettes de plus. Le conseil municipal est toujours prudent, lors du vote du budget, sur les recettes espérées.

Le recours aux contrats PEC a généré un complément de prise en charge par l'Etat de 9 200 €.

.../...

.../...

→ La section d'Investissement

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Explications :

Les 11 000 € de dépenses supplémentaires concernent des travaux d'installation d'équipements pour la télégestion de la chaufferie.

Au regard de récents actes de vandalismes et face à leurs répétitions, il est prévu de commencer à installer de la vidéo-surveillance sur 2 sites.

Les travaux de réfection de la toiture de l'immeuble sis rue Pasteur ont été revus à la baisse en terme de coût.

Conformément au budget, un camion benne d'occasion a été commandé pour le service des espaces verts. Une économie est réalisée par rapport à celle prévue.

Les travaux d'éclairage de la rosace de l'église sont annulés pour 2022, ils seront reportés.

Au regard du contexte actuel, le montant pour l'achat de décorations de Noël a été revu à la baisse (- 5630 €).

Suite à une mauvaise imputation, il est nécessaire de réaffecter la dépense relative aux logiciels sur ce chapitre entraînant le paiement de la TVA .

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Explications :

Pour 2022, nous récupérerons moins de FCTVA que prévu (179 123,39 € au lieu de 351 987,39 €). Cette recette n'est pas perdue, sa perception est simplement décalée dans le temps.

Une subvention exceptionnelle

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Fashion Dance

Madame la Présidente de l'association FASHION DANCE Sandrine DUPONT a transmis un mail sollicitant une participation financière de la Commune afin d'acquérir 3 mascottes pour leur club sur la base de 500 €, le club peut prendre en charge 200 €.

Il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Fashion Dance.

Le refinancement de l'emprunt de la résidence service

Les 40 logements de cette résidence ont été mis en service en 2004.

Cette opération a été financée par un emprunt contracté en 2003 auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, d'un montant de 2 600 000 €.

PROMOCIL sollicite la commune d'ANOR pour la garantie d'un prêt.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie d'emprunt à Promocil pour le refinancement de l'emprunt de la résidence service « Le Clos des Forges » située rue de Trélon à Anor.

2 nouveaux dossiers pour plus de 5 000 €

Par délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2020, il a été décidé de renouveler l'opération pluriannuelle de rénovation de façades sur l'ensemble du territoire communal pour la période 2021-2023.

Il est décidé d'attribuer une subvention de 1.731,24 € à M. et Mme LARCHER Kathy pour la rénovation de la façade située au 5 rue de la réserve, et de 3.364,69 € à M. Jean-Luc GUION et Mme Catherine LEFEBVRE pour la rénovation de la façade située au 3 rue de la Réserve.

AMENAGEMENT, HABITAT, DOMAINE ET PATRIMOINE COMMUNAL

Les suites de la Verrerie Blanche

Dans le cadre de cette opération, la Commune d'Anor a sollicité l'EPF pour procéder à l'acquisition du foncier décrit (ci-dessous). La Commune d'Anor s'est engagée à acheter ou à faire acheter par un ou des tiers de son choix les biens acquis par l'EPF au plus tard le 11/01/2023.

L'EPF a réalisé des travaux de Démolition.

Il convient d'autoriser l'acquisition par la COMMUNE DE ANOR, des parcelles décrites ci-dessus au prix de 251 654.47€ TTC dont 41 942.41€ de TVA

Le déclassement d'un terrain communal

Déclassement et aliénation d'un terrain situé rue du Camp de Giblou à M. Théo CHIKH et Mme Alicia LABROCHE

M. Théo CHIKH et Mme Alicia LABROCHE souhaitent acquérir le logement du 26 rue du Camp de Giblou et une portion du chemin repris dans le domaine public non repris au tableau de classement qui longe la VC7 Camp de Giblou dans la continuité de la VC 107 en direction de la voie ferrée.

Cette portion n'est pas affectée à l'usage du public et ne gênerait en aucun cas l'accès aux autres parcelles.

Il constitue aujourd'hui une charge d'entretien inutile pour la collectivité.

Cette portion de chemin n'assure aujourd'hui, plus aucune fonction de circulation ou de desserte.

Le Conseil Municipal acte le déclassement de la parcelle concernée, accepte de vendre ladite parcelle issue de ce déclassement à M. Théo CHIKH et Mme Alicia LABROCHE, au prix de 1 € le m².

Le classement des voies communales

Classement de parcelles du domaine privé communal en domaine public et mise à jour du tableau de classement des voies communales

La voie communale Le Petit Canton (rue du Maréchal Foch n°8-10-12 et 14) doit aujourd'hui être reprise dans le tableau classement, car il est nécessaire de classer cette parcelle en domaine public afin de permettre le déploiement du nouveau réseau d'assainissement. Le projet de classement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies.

Le Conseil Municipal indique que le classement dans la voirie communale qui est envisagé ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurée par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique, qu'en conséquence le classement envisagé peut être prononcé ; création d'1 nouvelle voirie d'une longueur totale de 55 ml :

VC n°229 - Le Petit Canton (rue du Maréchal Foch n°8-10-12 et 14) soit 55 ml et une largeur de 5 m - parcelle section D n°1527.

Le projet de la micro-crèche

Parcelle de terrain - Micro-crèche - Résiliation partielle de bail à construction rue Pasteur résidence du Bocage à Anor

L'Avesnoise, le 17 juillet 2000, a signé un bail à construction relatif aux terrains situés rue soit une contenance totale de 26 919 m².

L'Avesnoise a construit sur ces terrains 5 collectifs de 18 logements au total (résidence du Bocage).

La totalité des fonciers n'ayant pas été utilisée pour les besoins de cette opération, il reste du foncier disponible sur lequel la Commune souhaite implanter une micro-crèche.

La Commune d'Anor et l'Avesnoise ont convenu de sortir ces parcelles du bail à construction.

Le Conseil Municipal accepte la résiliation partielle du bail à réhabilitation en excluant les parcelles D 2201p (731 m²) et 2819p (2 m²), sans indemnité.

La relance de la mission Ad'AP

Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) - demande de prorogation du délai

En date du 16 juin 2016, la Commune a délibéré pour approuver le projet d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Différents travaux ont, depuis cette date, été réalisés au niveau des ERP propriétés de la Commune.

Avec la crise Covid-19, 2 années de retard ont été prises dans la mise en œuvre des derniers travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande une prorogation du délai d'exécution de l'Ad'AP avec une nouvelle échéance finale au 04 novembre 2025.

Les coupes de bois

Destination des coupes de bois en forêt communale année 2022 - Acceptation de l'offre de prix de la Sarl Natur&CO pour la parcelle 8a

Il est accepté l'offre de prix présentée par la Sarl Natur&CO, et précise le volume 286 m³ pour l'abattage/débardage et de 322,78 tonnes de rebut à l'UP.

PERSONNEL COMMUNAL

Mise à jour du tableau des effectifs

Dans le cadre de la gestion du personnel communal et plus particulièrement du tableau des effectifs permanents, création d'un poste d'adjoint technique à temps complet (pour permettre l'augmentation du temps de travail de 28h à 35) au 1^{er} novembre 2022.

EPCI, SYNDICATS ET ORGANISMES DIVERS

Le pacte de gouvernance

Communauté de Communes Sud Avesnois - Avis du Conseil Municipal sur le pacte de gouvernance

Le pacte de gouvernance a été introduit par la loi relative à l'Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'Action Publique du 19 décembre 2019.

La loi rééquilibre le rôle des communes et des maires au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet du pacte de gouvernance avec les réserves suivantes :

- S'oppose à la mutualisation proposée de la fonction commune de DGS, même à 25 %, avec l'arrivée du DGS de la Ville de Fourmies au sein de la CCSA,
- Demande de recalculer le nombre de Conseillers Communautaires en fonction de l'évolution démographique des Communes (1 conseiller communautaire de plus pour Anor lors du prochain mandat au regard du dernier recensement de la population).

Avis favorable pour les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Le Conseil Municipal a dû se prononcer sur les adhésions au SIDEN-SIAN, des communes suivantes :

- de la commune de VENDEUIL (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).
- de la commune d'HERMIES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Défense Extérieure Contre l'Incendie,
- des communes d'ETERPIGNY (Pas-de-Calais), OPPY (Pas-de-Calais), GONDECOURT (Nord), NEUVILLE SUR ESCAUT (Nord) et MOEUVRES (Nord) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Le Conseil Municipal accepte les différentes adhésions.

Soutien visant à lutter contre toutes les formes de violences

La Ville d'Anor a toujours été attachée à la défense des valeurs de liberté et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil Municipal exprime publiquement son soutien aux femmes qui se mobilisent avec courage pour défendre leur liberté, en particulier celle de disposer librement de leur corps en France comme à l'international, et confirme que la prise en charge des victimes de violences conjugales et familiale est un enjeu primordial au sein du territoire.

DÉPART EN RETRAITE de madame Chantal GROSSO

Chantal a fait valoir ses droits à la retraite pour raison de santé le 09.10.2020.

Fille de Monsieur et Madame Grosso Boulanger rue Pasteur, elle est diplômée de l'école d'infirmière en 1967, le 1^{er} juillet elle intègre le CHU de Lille.

En 1973 elle s'installe à Anor jusqu'en 2020. De nombreux patients ont apprécié le dévouement de Chantal. Les plus anciens l'ont connue sur sa mobylette par tous les temps jusqu'à Mondrepuis nuit et jour.

« Nous avions parfois des appels pour le déneigement des rues impraticables, et un brave voisin faisait le déplacement avec sa pelle pour dégager les routes ».

Nous lui souhaitons une bonne retraite méritée.



DÉPART EN RETRAITE de mesdames Jocelyne CONTESSE, Francine JEAUMART et de monsieur Jean-Marc HENOUIL

Madame CONTESSE a débuté sa carrière en tant qu'aide-ménagère chez Monsieur PIETON à Anor. Elle a ensuite travaillé au magasin CODEC à Anor puis chez Monsieur et Madame DENIS d'Anor.

Elle a élevé ses 4 enfants puis en 2011 elle a rejoint les Services de la Mairie d'Anor en tant qu'accompagnante des enfants en cantine, à l'entretien de la mairie, des salles communales et des écoles.

Madame JEAUMART a débuté sa carrière en 1976 au magasin MINIFIX de Fourmies. Après un parcours professionnel bien rempli, Café LE NARVAL à Anor, Fourmies Taxi, SA Vervoort Fils, puis en boulangerie jusqu'en 2019, elle intègre la restauration scolaire de la Mairie d'Anor en 2020.

Monsieur HENOUIL a débuté sa carrière en 1976 dans l'entreprise DE BARBA pendant 4 ans pour ensuite faire son service militaire. Il reviendra chez DE BARBA pour intégrer ensuite les services techniques et l'entretien des salles communales de la Mairie d'Anor, à partir de 1982 jusqu'à sa retraite.

Nous leurs souhaitons une bonne retraite bien méritée.

DÉPART EN RETRAITE de monsieur et madame RENAUX

Après 35 années aux services des anoriens, Monsieur et Madame RENAUX, boulangers à Anor ont fait valoir leur droit à la retraite.

Nous les remercions et leur souhaitons une longue retraite bien méritée.



ON VOUS RECENSE...

Cette année, Anor réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable pour vous faire recenser, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

LES RÉSULTATS DU RECENSEMENT SONT ESSENTIELS. ILS PERMETTENT DE :

- 1.** Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- 2.** Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- 3.** Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...



Le recensement par internet, c'est simple !
Recensez-vous en ligne, et gagnez du temps.

Comment me recenser ?
Vous recevrez chez vous le nécessaire pour remplir le questionnaire en ligne ou sur papier.

Le recensement de la population, c'est utile pour tous !
Connaître la population permet d'adapter les équipements collectifs de votre commune : transports, écoles, maisons de retraite...

Vous vous absentez durant le recensement de la population ?
Contactez votre mairie et demandez vos codes pour vous recenser en ligne.

Le recensement de la population, c'est gratuit !
Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

POUR EN SAVOIR PLUS sur le recensement de la population

► rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

► vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur à votre Mairie
03 27 59 51 11
contact-mairie@anor.fr

Pour augmenter votre pouvoir d'achat, Pour manger mieux, Pour vivre avec la nature JARDINEZ !!!

Depuis deux ans, le potager de la Verrerie Blanche produit des légumes distribués aux participants et aux écoles, dans le but de sensibiliser les enfants à l'intérêt du jardinage et d'une bonne alimentation (ex : fabrication de jus de pommes et réalisation de soupes).

Mais nous désirons aller plus loin :

- Tout d'abord, améliorer nos techniques de jardinage pour pouvoir nous passer d'engrais chimiques, introduire une plus grande variété de légumes, favoriser la biodiversité par la plantation de plantes mellifères (appréciées par les abeilles), protéger les petits mammifères insectivores, comme les hérissons par exemple.
- Et ensuite, partager nos connaissances avec les jardiniers d'Anor, les anciens qui nous enseignent les techniques d'autrefois, et les nouveaux (permaculteurs) qui nous apportent les connaissances scientifiques et les méthodes naturelles pour améliorer la fertilité et les productions face aux changements climatiques.

Tous les jardiniers sont invités à nous rendre visite (le samedi en début d'après-midi) pour échanger sur les différentes méthodes. Des rencontres conviviales seront bientôt organisées à la Verrerie Blanche pour favoriser ces échanges.

Ces rencontres seront, bien sûr, ouvertes à tous (jardiniers ou non) : ce peut être l'occasion de commencer un potager en profitant de tous ces conseils !





▲ **Équipe d'animation du 36**
De gauche à droite : Samuel, Émilie,
Tiffany, Anne-Catherine, David.



◀ **Intervention
de Jérôme, médiateur
numérique à la CCSA**



La restauration
scolaire ▶
Jeannot, Édith,
Carole

La jeunesse est notre avenir

- ▶ Vous découvrirez à travers ce journal toutes les activités, ateliers, proposés à l'ensemble des jeunes Anoriens de 2 à 17 ans sous la houlette d'Emilie, responsable d'animations.
- ▶ Un partenariat avec le Centre-Socio-Culturel de Fourmies, l'embauche d'un animateur spécifique Ados, permettent aux 12/17 ans d'organiser leurs loisirs tout au long de l'année.
- ▶ Un médiateur numérique de la Communauté de Communes oriente les jeunes et moins jeunes dans leurs recherches.
- ▶ La restauration scolaire a reçu la labellisation Parc Naturel de l'Avesnois, c'est un service rendu aux familles. L'équipe menée de mains de maître par Jeannot confectionne des repas équilibrés à un moindre coût.



Le 36

La médiathèque (le 36) est le point d'accueil de toutes les animations. Concept innovant pour le décroisement des fonctions culturelles, sociales et éducatives. ►



◀ ▲ Le Péri scolaire

Accueil du matin (avant l'école), animation du temps de cantine, accueil du soir (après l'école).

L'école de Musique ▼

L'école municipale de Musique sous la direction de Nadia, propose différentes pratiques instrumentales.
De gauche à droite : Anne-Catherine, Secrétaire, Nadia, Directrice

L'extra scolaire ►

Mercredis récréatifs, petites et grandes vacances (sauf août) de 4 à 12 ans



Réseau Médi@'PASS

Le réseau Médi@'PASS permet une mutualisation des ressources et des actions pour offrir à la population plus de documents, plus de médiations et d'animations (concerts, expositions...)



◀ Nous mettons également à disposition des écoles, les infrastructures (médiathèque, salles de sports).

Nous proposons des animations (« fête de la pomme ») pour plus de 330 élèves de la maternelle à la primaire.



◀ Des dotations

(draisiennes pour les maternelles pour préparer « le Savoir Rouler » projet des écoles primaires (Cité Educative)



◀ Des distributions de dictionnaires pour l'entrée en 6^e

Des récompenses scolaires pour nos diplômés.



◀ L'intervention de l'Association « À Part Entière »

l'association a pour but de soutenir les familles dans leur fonction parentale en favorisant les échanges entre parents, travailler sur la problématique de l'isolement des parents (contact.apartentiere@gmail.com)



▲ Festival du conte avec des soirées « tout public »



▲ Exposition sur les droits de l'enfant



▲ Soirée concert

La jeunesse est notre avenir « **SECTEUR ADOS** »



Animations et opérations

Opération nettoyage de voitures,
Jeu, atelier sandwich, voyage
à Paris, atelier numérique...



Les amis de l'écomusée DE L'AVESNOIS

L'écomusée de l'avesnois, Musée de France est constitué de deux sites emblématiques du patrimoine industriel de territoire

Le MTVS Musée du Textile et de la Vie Sociale FOURMIES



Il occupe une ancienne filature de laine peignée datant de 1863 avec sa machine à vapeur et un impressionnant parc de machines en fonctionnement. L'exposition permanente et les reconstitutions plongent le visiteur dans le quotidien de la population à la fin du 19^e siècle.



L'AMV Atelier-Musée de Verre de TRÉLON

Dans une ancienne verrerie datant de 1823 qui a conservé ses fours d'origine et ses machines de production, l'AMV présente une importante collection de flacons et propose en permanence au public d'assister au travail du verre avec des démonstrations de soufflage.

Les amis de l'écomusée de l'avesnois

Un des rôles des amis de l'écomusée et de fédérer localement la population autour d'un projet, rendre les habitants en acteurs et usagers de leur propre patrimoine, développer une base de données pour la communauté et favoriser les discussions, rencontres et initiatives.

Nous contribuons à la vie de l'écomusée de l'avesnois et participons à l'enrichissement de ses collections en collaborant, par exemple :

- ▶ Aux expositions temporaires
- ▶ Au travail sur la documentation et les collections
- ▶ À la promotion de l'écomusée
- ▶ À l'animation des sites (travail du verre, du textile...)

NOS PROPRES ACTIONS

- ▶ Des rencontres (conférences, visites culturelles)
- ▶ Des événements propres au rayonnement du Musée
- ▶ Développent et fidélisation des publics
- ▶ Notre association adhère à la FRAM... qui compte plus de 6 000 adhérents

Vous avez des parents, voisins, amis qui ont des histoires sur les verreries, filatures ils peuvent prendre contact avec nous pour laisser un témoignage.



Vous souhaitez participer aux actions du musée ? Rejoignez les amis de l'écomusée de l'avesnois !



lesamisdelecomuseedelavesnois@gmail.com

VENEZ NOUS REJOINDRE POUR PARTICIPER A LA VIE DE L'ECOMUSÉE DE L'AVESNOIS VOTRE ADHÉSION VOUS FERA BÉNÉFICIER DE MULTIPLES AVANTAGES

▶ CONTACT
Michel DEVASSINE
06 79 29 29 41

NOUVEAU

L'APPLICATION UTILE POUR ÊTRE MOBILE !

Avec l'application

AVESNOIS MOBILITÉS

retrouvez toutes vos informations utiles en quelques secondes pour simplifier vos déplacements.

- 📍 **Votre itinéraire** optimisé pour préparer vos déplacements
- 🕒 **Vos horaires** consultables et téléchargeables
- 📅 **Agenda et les sorties** Tourisme Avesnois

APPLICATION DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT SUR

Retrouvez toutes les informations sur le site www.avesnois-mobilites.fr

Maison de la mobilité
27 rue Sireva à Fourmies
Tél. 03 27 66 01 21

Fourmies

Que faire en cas de fortes pluies, ou d'inondations ?

À la sortie de cet été caniculaire, on a du mal à l'imaginer, mais l'automne ou l'hiver peuvent être très pluvieux, et c'est tant mieux pour la nature !

Quand les pluies surviennent abondamment, sur une courte période, c'est souvent synonyme d'inondations. Notre territoire est fréquemment touché par ce type d'intempéries.

Que faire en cas de fortes pluies et d'inondations ?
Les bons réflexes à adopter.

- Tout d'abord, je me tiens informé de l'évolution de la situation, via les médias locaux (radio). Je respecte les consignes des secours et/ou de la mairie.
- Je me soucie des personnes vulnérables et isolées, notamment de mes voisins. Je communique avec eux en privilégiant les SMS, pour laisser les lignes téléphoniques accessibles aux secours.
- Je prépare un sac d'urgence, pour être prêt à quitter mon domicile, si les secours ou la mairie me le demande.
- Je reste, ou j'entre à l'intérieur d'un bâtiment. Je monte en hauteur, à l'étage si cela est possible.
- Je reporte tous mes déplacements, que ce soit à pied ou en voiture.
- Je coupe les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans me mettre en danger.
- Je conserve une copie, en lieu sûr, de mon contrat d'assurance et des documents essentiels.

Que faire en cas de fortes pluies et d'inondations ?

À la sortie de cet été caniculaire, on a du mal à l'imaginer, mais l'automne ou l'hiver peuvent être très pluvieux, et c'est tant mieux pour la nature !

Quand les pluies surviennent abondamment, sur une courte période, c'est souvent synonyme d'inondations. Notre territoire est fréquemment touché par ce type d'intempéries.

Que faire en cas de fortes pluies et d'inondations ?
Les bons réflexes à adopter.

- Tout d'abord, je me tiens informé de l'évolution de la situation, via les médias locaux (radio). Je respecte les consignes des secours et/ou de la mairie.
- Je me soucie des personnes vulnérables et isolées, notamment de mes voisins. Je communique avec eux en privilégiant les SMS, pour laisser les lignes téléphoniques accessibles aux secours.
- Je prépare un sac d'urgence, pour être prêt à quitter mon domicile, si les secours ou la mairie me le demande.
- Je reste, ou j'entre à l'intérieur d'un bâtiment. Je monte en hauteur, à l'étage si cela est possible.
- Je reporte tous mes déplacements, que ce soit à pied ou en voiture.
- Je coupe les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans me mettre en danger.
- Je conserve une copie, en lieu sûr, de mon contrat d'assurance et des documents essentiels.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.
Tel : 03 27 14 90 80 - contact@parc-naturel-avesnois.fr
Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : www.parc-naturel-avesnois.fr
Illustrations ©PNRA

Plus d'informations sur :

<https://www.ecologie.gouv.fr/pluie-et-inondation>

https://mobile.interieur.gouv.fr/content/download/68851/501548/file/PFMS_jeprotectemafamille.pdf



INAUGURATION des 3 logements d'urgence

Inauguration des 3 logements d'urgence dont un dédié aux violences intrafamiliales

C'est en présence de Mme Corinne SIMON, Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe, de Mr le Député Benjamin SAINTHUILE, de Mr GUISLAIN CAMBIER, Vice-Président de la Région Hauts de France et Président du PNRA ; de Mr Nicolas DOSEN, Président de la 3A et Maire de Saint-Hilaire, de Mickaël HIRAUX, Président de la CCSSA et Vice-Président du Département du Nord et Maire de Fourmies; de Mme Anne-Sophie BOISSEAUX, Conseillère Départementale déléguée à la lutte contre les violences intrafamiliales, de Mr Benoît WASCAT, ancien Conseiller régional (ayant soutenu et porté le dossier), de Mmes DEI MUTEBA, Responsable départementale de toutes les politiques, Violette SALANON, élue à Villeneuve d'Ascq, de Mme Joëlle BOUTTEFEUX 1ère Adjointe (ayant soutenu le dossier), de Mme Sergine ROZE, Conseillère municipale déléguée en charge du suivi des logements d'urgence, que s'est déroulée cette inauguration le samedi 9 juillet 2022 sous la présidence de Jean-Luc PÉRAT, Maire d'Anor.

Objectifs principaux :

- Le respect de la personne et de la famille
- La chaleur du lieu et de l'accueil
- Le confort « d'être bien »
- La confidentialité de chaque appartement

Ce projet est fidèle à nos valeurs républicaines d'accueillir, d'accompagner et de protéger.

Le jardin "LE SANS SOUCIS"

Le jardin « Le sans soucis » est géré dorénavant par le CCAS, il vous proposera les mêmes services.

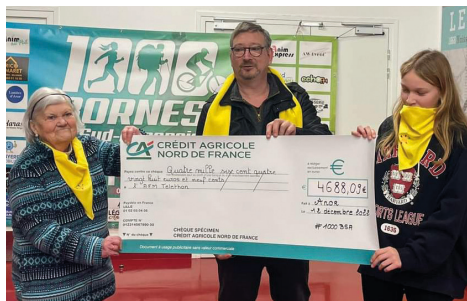
Tous les bénéficiaires seront invités à y participer dès le mois de mars.



TÉLÉTHON

Un chèque de 4 688 € a été remis au profit d'AFM Téléthon lundi 12 décembre à la salle de la Verrerie Blanche de l'Ecoquartier.

Les bénévoles de l'Association Ca bouge en Sud-Avesnois ont remis ce chèque dont la somme a été récoltée lors de l'opération « 1 000 bornes du Sud-Avesnois » organisée les 2 et 3 décembre lors du Téléthon, en collaboration avec l'association l'Esprit Trail d'Anor, avec le soutien de la municipalité et de la CCSSA. M. Alain DENIS, l'équipier de coordination de l'Avesnois, a vivement remercié les associations et l'ensemble des bénévoles.





SERRE BIOCLIMATIQUE à la Verrerie Blanche

L'Ecoquartier de la Verrerie Blanche est en constante évolution. En témoigne cette serre bioclimatique d'une valeur de 1 000 euros qui a été financée intégralement via le Fonds d'initiative locale (FIL) du Crédit Agricole. Une réalisation rendue possible grâce au soutien financier du Crédit Agricole Nord de France à hauteur de 2 000 euros, coût total du projet (formation et achat d'une pompe thermique en complément).

Elle s'intègre parfaitement au sein des jardins partagés de ce quartier écoresponsable des Verreries, ainsi une labellisation Écoquartier Étape 3 vient d'être attribuée à Paris, au ministère de la ville et du logement, le seul des Hauts de France ! Une référence en terme de requalification d'une friche industrielle.

« Cette serre de 20 m² permettra la culture de plants nécessitant une température constante et ce, sans apport de chauffage extérieur grâce à différents processus lissant le delta entre les températures de jour et de nuit » explique Marc Frumin membre de l'association « À Deux Mains Verrerie Blanche ». Celle-ci gère le site comportant également les jardins familiaux, un rucher et les jardins partagés, un poulailler.

Le réseau POINTS-NŒUDS

Le réseau Points-Nœuds est directement relié au réseau belge.

Il totalise 1 200 kilomètres de maillage sur l'arrondissement et permet aux cyclotouristes de découvrir, par un parcours à la carte, les atouts touristiques du territoire.

Le Nord compte aujourd'hui 2 080 kilomètres de points-nœuds vélo, 90 kilomètres de voies vertes et 20 boucles cyclotouristiques. Le projet, d'un montant de 423 000 euros, a bénéficié d'un cofinancement du programme Interreg Eurocyclo à hauteur de 50%.

C'est un atout pour le développement touristique de la région.

Il a été conçu avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, les communautés de communes du pays de Mormal, du Cœur de l'avesnois et du Sud-Avesnois, et la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Les élus ont fait une boucle de 5 kms à vélo !



AGRICULTURE Territoire BIO engagé

La commune d'Anor a reçu le label « Territoire BIO Engagé » en 2021, ce label valide le développement d'une agriculture biologique au service d'une alimentation saine et de la préservation de l'environnement sur notre territoire.



Le label « Territoire BIO Engagé », distingue les collectivités ayant atteint les objectifs initialement fixés par le Grenelle de l'environnement et réaffirmés dans le cadre du Plan national Ambition Bio 2017. Il est accessible pour les collectivités ayant plus de 6% de leur surface agricole cultivée en bio et/ou 20% de l'approvisionnement des restaurants collectifs en produits BIO. La commune d'Anor a candidaté pour les surfaces agricoles utiles et a été récompensée pour ses 41% de surfaces agricoles utiles biologique, une reconnaissance remarquable dans les Hauts-de-France. ▼



Les agriculteurs façonnent et entretiennent notre paysage bocager et sont parfois récompensés pour leur investissement dans une agriculture engagée dans la préservation de l'environnement à l'image du GAEC QUENPAUCHAR de Maximilien HIDEUX et Nathalie VIN rue de Trélon qui a reçu cette année la certification **Haute Valeur Environnementale** attribuée par l'association OCACIA pour ses pratiques respectueuses de l'environnement.

Zoom sur le GAEC QUENPAUCHAR

D'où vient le nom de votre GAEC ?

Le nom de notre exploitation provient des prénoms de nos enfants, Quentin, Paul et Charlotte. Nous sommes ma femme Nathalie et moi-même sur l'exploitation, avec l'aide de notre fils Quentin actuellement en apprentissage.



Que produit votre exploitation ?

“ Nous avons essentiellement de la prairie pour l'élevage et quelques hectares de maïs et céréales autoconsommées. L'exploitation compte 280 animaux, dont 120 vaches laitières pour 1 100 000 litres de lait produits par an et vendus en totalité en coopérative.

Nous avons également 16 300 mètres de linéaires agro-écologiques, dont 4 000 mètres de lisières de bois et 12 300 mètres de haies. Depuis 2020, 200 mètres de haies et 90 arbres ont été plantés.”

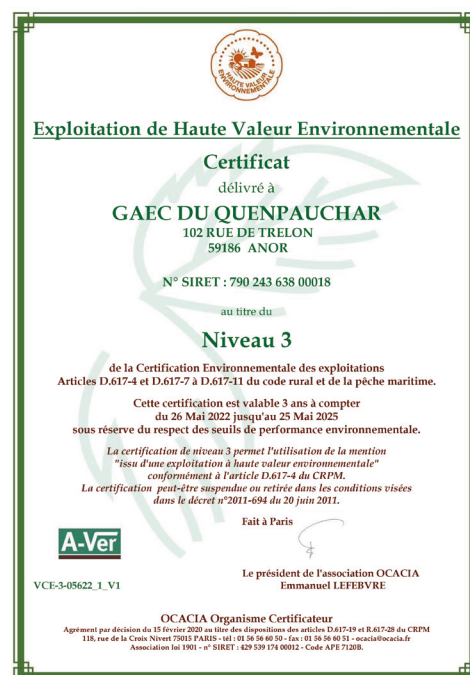
Qu'est-ce qu'une exploitation reconnue Haute Valeur Environnementale ?

“ Pour nous une exploitation reconnue HVE, c'est une exploitation productive, qui valorise au mieux les ressources disponibles tout en respectant l'environnement au maximum.

La certification HVE est une démarche volontaire, progressiste, non gratuite et non subventionnée. Elle est réalisée, à la demande des exploitants, par un organisme certificateur agréé par le ministère de l'agriculture, et consiste, après vérification que l'exploitation concernée respecte la réglementation en vigueur en matières de normes agro-environnementales, par des mesures dans les domaines de biodiversité, protection des cultures et fertilisation. Les productions sont quantifiées, et comparées aux moyens utilisés, qu'ils soient produits sur l'exploitation (fumier, lisier par exemple) ou achetés à l'extérieur (amendements, aliments,...) afin de constater une utilisation performante sur le plan environnementale et un souci d'amélioration en continu.

En clair, pour nous c'est d'avoir des animaux en pleine forme, capable de produire du bon lait à partir des fourrages issus de prairies productives, en limitant les nuisances à la nature, en respectant le voisinage et profitant d'un bocage qui nous offre le meilleur cadre de vie.”

La commune d'Anor encourage une agriculture respectueuse de l'environnement et félicite les agriculteurs anoriens qui ont reçu des prix et récompenses du concours général agricole dans leurs domaines respectifs.





Pose d'un bardage en tresspa au niveau du Gîte Communal



Remplacement des menuiseries de la salle Associative du Point du Jour

Création d'un chemin piéton et de places de stationnement au niveau de la Rue du Revin



Remise en service du passage piéton de la « tête baissée »

Création de places de stationnement supplémentaires au niveau de la Rue Saint Roch



Création d'un chemin de desserte pour les parcelles agricoles communales Rue du Roi Albert 1^{er}



Réfection totale de l'étanchéité du Pont Fostier Bayard



Mise en œuvre des enrobés de la Rue du Revin



Travaux de modernisation du réseau d'assainissement des rues d'Hirson et Foch



Acquisition d'un nouveau camion benne pour le service Espaces Verts





#Avesnois 2040

Une autre vie s'invente ici

C'est quoi le Parc naturel régional de l'Avesnois ?

C'est d'abord un **territoire** : le vôtre !

C'est aussi un **projet partagé** qui prône un développement économique et social fondé sur la préservation de la nature et des patrimoines naturels, culturels, gastronomiques...

C'est enfin un **contrat** - la Charte du Parc - qui engage, pour 15 années, les communes, les communautés de communes, le Département du Nord, la Région Hauts-de-France et l'État.



La Région Hauts-de-France est à l'initiative de la création et du renouvellement du Parc naturel régional de l'Avesnois.

VOUS AVEZ DE LA CHANCE !

La chance d'habiter un « Parc naturel régional », celui de l'Avesnois. La France en compte près de 60 : Vercors, Médoc, Montagne de Reims..., des territoires d'exception classés par l'Etat, pour la qualité de leurs richesses naturelles et patrimoniales. La chance de pouvoir participer au renouvellement de ce label en 2025, en se fixant de nouveaux objectifs à l'horizon 2040.

Et ça commence dès aujourd'hui !

CONCRÈTEMENT, LE PARC EN ACTION :

131 km de haie plantés ces 10 dernières années, 75% des haies préservées dans le cadre des documents d'urbanisme, 10% de surface agricole bio, 150 points de vente de produits locaux, 1000 km de sentiers de randonnées entretenus.

C'est aussi 1830 oratoires, chapelles, kiosques, etc. inventoriés pour être protégés et valorisés, plus de 5000 enfants sensibilisés au patrimoine fruitier dans le cadre de l'opération Cueillons la nature....

Convaincus ?

C'EST À VOUS !!

C'est le moment de se projeter ensemble, en 2040... pour imaginer notre territoire, notre avenir en Avesnois, celui de nos enfants et petits-enfants. Autant que ce projet de territoire vous ressemble ! L'équipe du Syndicat mixte du Parc, coordinatrice de la démarche, vous propose plusieurs niveaux d'investissement, selon vos centres d'intérêt, vos disponibilités, votre niveau d'engagement...



S'informer et s'impliquer



1 Suivez-nous et abonnez-vous au journal du Parc

Sur le site, sur Facebook ou en vous abonnant à la newsletter du Parc, trouvez comment participer à une sortie nature, où trouver des produits locaux, des conseils en plantation et bien d'autres choses encore... **Abonnez-vous** aussi au journal du Parc, la Gazette du bocage !



2 Donnez votre avis, partagez vos idées

Sur notre site internet, contribuez aux divers sondages proposés sur notre plateforme de consultation citoyenne. **Répondez à nos quiz, participez à nos visios !** Et réagissez aux travaux de l'Atelier citoyen spécialement mis en place pour l'occasion.

3

Posez votre candidature à l'Atelier citoyen

Rejoignez l'atelier citoyen mis en place pour bâtir des propositions qui seront soumises aux élus. Portez-vous candidat, **avant le 30 octobre 2022**, pour faire partie des 40 habitants tirés au sort. À travers des sorties, des animations, des jeux, des débats... prenons conscience des fragilités de notre territoire, de l'impact de nos actions quotidiennes, et réfléchissons, ensemble, aux solutions pour construire l'avenir. Pour en savoir plus, retrouvez notre Charte de la participation, sur notre site internet, rubrique « #Avesnois 2040 »



Contactez-nous !

Par téléphone, au 03 27 14 90 80
Demandez Hélène ou Marc

Par mail
contact@parc-naturel-avesnois.fr

Plus d'infos sur notre site
parc-naturel-avesnois.fr
Rubrique « #Avesnois 2040 »



Enduro carpes Milourd
Juillet 2022



Joly Jazz
Juillet 2022



Village enchanté à la Galopierie
Organisée par les compagnons de la Neuve Forge
Juillet 2022



Journée à Fort Mahon
Organisée par la municipalité d'Anor
Août 2022



Concours des maisons fleuries
Récompenses
Octobre 2022



Commémorations du 11 Novembre
Novembre 2022





Fête de la randonnée

Organisée par le Syndicat d'initiative d'Anor et du Pays d'Oise
Juillet 2022



La Givrée Anorienne

Dans le cadre du Marché de Noël
26 novembre 2022



Semaine Bleue

Organisée par la municipalité d'Anor
Octobre 2022



Social Ride

Organisée par le Syndicat d'initiative
d'Anor et EMGO Bike
Novembre 2022



Fête des sports et des associations

Septembre 2022



**Anor-Momignies (Belgique)
Gizalki (Pologne) - (Anor Europe)**

RÉSULTATS DU CONCOURS des maisons et jardins fleuris réception du vendredi 28 octobre 2022

**Félicitations
à tous les participants !**

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1- M. et Mme Alain ROUCOU | 10- Mme Jocelyne CHEF |
| 2- Mme Renata BOROWIEC | 11- M. Régis MEUNIER |
| 3- M. et Mme Jean et Michèle GUERIT | 12- M. Jacques BRISACK |
| 4- Mme Bénédicte POIX | 13- Mme Nicole DUCHESNE |
| 5- M. et Mme Bernard et Françoise
BUNOU-NOEL | 14- M. Rémy BOLVIN |
| 6- M. Benjamin WAROCQUIER | 15- Mme Aline VAISIÈRE |
| 7- M. Jean Claude SAUTIERE | 16- Mme Liliane BLANCHARD |
| 8- Mme Angélique HAUSEMONT | 17- M. Pierre-Henri CHAVATTE |
| 9- Mme Anne-Marie FOSTIER | 18- Mme Renée NOEL |
| | 19- M. Olivier BLANCHARD |

ANIMATIONS ET FESTIVITÉS à venir...

LUNDI 23 JANVIER 2023

Cérémonie des Vœux de la Municipalité
18h30 - Salle des Fêtes Robert Dubar



VENDREDI 27 JANVIER 2023

Dîner Quizz organisé par la Municipalité
19h - Salle des Fêtes Robert Dubar

DIMANCHE 5 FÉVRIER 2023

Loto organisé par l'Association Festiv'Anor
13h30 - Salle des Fêtes Robert Dubar

SAMEDI 18 FÉVRIER 2023

**Fête de la Bière
avec l'orchestre DIE LUSTIGEN TYROLER**
Organisée par la Municipalité
20h - Salle des Fêtes Robert Dubar

SAMEDI 18 MARS 2023

**Bourse aux loisirs créatifs organisée
par l'Association Anor Passion**
9h à 19h Salle des Fêtes Robert Dubar

SAMEDI 22

ET DIMANCHE 23 AVRIL 2023

**Fête de la Randonnée organisée
par le Syndicat d'Initiative d'Anor
et du Pays d'Oise**

A partir de 13h30 Parc Despret

LUNDI 1^{ER} MAI 2023

**Brocante organisée par l'Association
Dojo Anor Mondrepuis**
6h à 18h Place du 11 novembre

VENDREDI 12

AU LUNDI 15 MAI 2023

**Ducasse de Printemps
organisée par la Municipalité**
Place du 11 novembre

DIMANCHE 28 MAI 2023

**Trail de la culminante organisé
par l'Association Esprit Trail d'Anor**
8h à 18h Gymnase Pierre de Coubertin
et Stade Jean Alluette

